

SECTION 1 : Identification des matières/mélanges et de la compagnie/entreprise

1.1. Identification du produit

Forme du produit : Mélange
 Nom de produit : Turf Pride Solutions nettoyant de réservoir
 Code de produit : 20097

1.2. Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Plant Products Inc
 Leamington, Ontario N8H 3W1 - Canada
 Tél : 1 519 326-9037
www.PlantProducts.com

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : 1-888-226-8832
 CANUTEC

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Corrosif pour la peau : 1A H314

Texte complet des déclarations H – voir section 16

2.2. Élément d'étiquetage

Étiquette SGH-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



GHS05

Avertissement (GHS-US) : Danger
 Mention de danger (GHS-US) : H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 Conseil de prudence (GHS-US) :
 P260 – Ne pas respirer la fumée, brouillard, brume ou vapeur
 P264 – Se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation
 P280 – Protection des yeux, protection du visage, protection de la peau. Vêtement de protection.
 P301+P330+P331 – Si avalé : rincer la bouche. NE PAS faire vomir
 P303+P361+P353 – Si sur la peau (ou cheveux) : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer peau avec eau/douche
 P304+P340 – Si inhalé : Permettre à la victime de respirer de l'air frais et à l'aise de respirer.
 P305+P351+P338 – Si dans les yeux : Rincer précautionneusement avec de l'eau pour plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à enlever. Continuer rinçage.
 P310 – Appeler immédiatement le centre ANTI POISON ou un médecin.
 P321 – Traitement spécifique (voir les précautions supplémentaires sur cette étiquette).
 P363 – Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
 P405 – Entreposer dans un endroit verrouillé
 P501 - Éliminer le contenu / le contenant dans une installation de traitement de déchets dangereux agréée, en conformité avec les agences locales/nationales

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-US) (GHS-US)

Non applicable

SECTION 3 : Composition/information sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Turf Pride Solutions nettoyant de réservoir

Fiche de données de sécurité 20097

Selon le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Nom	Identifiant du produit	%	Classe GHS-US
Hydroxyde de potassium	(CAS No) 1310-58-3	5 - 25	Tox. Aigüe 4 (Orale), H302 Corr. Peau 1A, H314 Aquatique Aigüe 3, H402
métasilicate de disodium	(CAS No) 6834-92-0	1 - 10	Corr. Peau. 1A, H314
2-aminoéthanol	(CAS No) 141-43-5	1 - 10	Liq Flam. 4, H227 Tox. Aigüe 4 (Oral), H302 Tox. Aigüe 4 (Dermal), H312 Corr. Peau. 1A, H314

Texte complet des phrases : voir section 16

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

- Premiers soins en général : Ne porter rien à la bouche d'une personne inconsciente.
En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins en cas d'inhalation : Permettre à la victime de respirer de l'air frais et de se reposer position confortable pour respirer.
Téléphoner immédiatement le centre antipoison ou un médecin.
- Premiers soins en cas de contact sur la peau : Enlever les vêtements souillés et laver/doucher la peau. Téléphoner immédiatement le centre antipoison ou un médecin.
- Premiers soins en cas de contact dans les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes si présentes et faciles à enlever. Continuer de rincer. Téléphoner immédiatement le centre antipoison ou un médecin.
- Premiers soins après une ingestion : Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/blessures : Cause des dommages sévères aux yeux et brûle la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5 : Procédure en cas d'incendie

5.1. Moyen d'extinction

- Moyen d'extinction approprié : Mousse. Poudre sèche. Gaz carbonique. Pulvérisation d'eau. Sable.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un fort jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Réactivité : Décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les contenants exposés. Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique. Empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans l'environnement.
- Protection pendant l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans un équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesure à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non intervenant

- Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non intervenant.

6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

- Équipement de protection : Équiper l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.
- Procédures d'urgence : Ventiler la zone

6.2. Précautions environnementales

Empêcher la fuite dans les égouts et les sources d'eau potable. Avertir les autorités si du liquide pénètre dans les réseaux publics.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que de l'argile ou de la terre de diatomées, dès que possible. Recueillir le déversement. Stocker à l'écart d'autres matériaux.

6.4. Référence aux autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors de la manipulation : Peut-être corrosif pour les métaux.

Turf Pride Solutions nettoyant de réservoir

Fiche de données de sécurité 20097

Selon le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Précautions pour une manipulation sécuritaire : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Mesures d'hygiène : Se laver soigneusement après la manipulation.

7.2. Conditions pour un entreposage sécuritaire, incluant toutes incompatibilités

Conditions d'entreposage : Garder dans le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
Matériaux incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Température d'entreposage : 25 (5 - 42) °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Turf Pride Solutions Nettoyant de réservoir		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
méta-silicate de disodium (6834-92-0)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
hydroxyde de potassium (1310-58-3)		
ACGIH	ACGIH Ceiling (mg/m ³)	2 mg/m ³ (hydroxyde de potassium; USA; valeur momentanée; TLV – valeur adoptée)
OSHA	Non applicable	
2-aminoéthanol (141-43-5)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	3 ppm (éthanolamine; USA; moyenne de limite d'exposition pondérée de 8 h; TLV – valeur adoptée)
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	6 ppm (éthanolamine; USA; valeur temporelle courte; TLV – valeur adoptée)
OSHA	Non applicable	

8.2. Contrôle d'exposition

Équipement personnel de protection : Éviter les expositions non nécessaires.
Protection des mains : Porter des gants de protection.
Protection des yeux : Porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection.
Protection respiratoire : Porter un masque approprié.
Autre information : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide
Couleur : Rouge
Odeur : Odeur caractéristique
Seuil olfactif : Donnée non disponible
pH : >= 13
Point de fusion : Donnée non disponible
Point de congélation : <= 0 °C
Point d'ébullition : >= 100 °C
Point d'éclair (flash point) : Aucun
Taux d'évaporation relatif (butylacétate=1) : Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible
Limites d'explosibilité : Donnée non disponible

Turf Pride Solutions nettoyant de réservoir

Fiche de données de sécurité 20097

Selon le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés oxydantes	: Donnée non disponible
Tension de la vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité vapeur relative à 20 °C	: Donnée non disponible
Densité	: >= 1.085 g/ml
Solubilité	: Soluble dans l' eau Eau : Solubilité dans l'eau du ou des composante(s) du mélange : <ul style="list-style-type: none">• Méta-silicate de disodium : > 18 g/100 ml• Éther monométhylrique de dipropylène glycol : Complète• Hydroxyde de potassium : 112 g/100 ml• 2-aminoéthanol : Complète
Log Pow	: Donnée non disponible
Log Kow	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	: Donnée non disponible
Viscosité cinématique	: Donnée non disponible
Viscosité dynamique	: Donnée non disponible

9.2. Autre information

Contenu COV : <= 54 g/l

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Non établie. Combustible liquide.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Non établie.

10.4. Conditions à éviter

Soleil direct. Températures extrêmes, hautes ou basses.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Gaz carbonique. La décomposition thermique génère : vapeurs corrosives.

SECTION 11 : Données toxicologiques

11.1. Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Metasilicate de disodium (6834-92-0)	
Rat cutané LD50	> 5000 mg/kg poids corporel (Rat; Read-across; OECD 402 : Toxicité dermique aiguë)
Hydroxyde de potassium (1310-58-3)	
LD50 rat oral	333 mg/kg (Rat; Équivalent ou similaire à OECD 425; valeur expérimentale)
ATE US (oral)	333.000 mg/kg poids corporel
2-aminoéthanol (141-43-5)	
LD50 rat oral	1720 mg/kg (Rat)
LD50 lapin cutanée	1018 mg/kg (lapin)
ATE US (oral)	1720.000 mg/kg poids corporel
ATE US (cutanée)	1018.000 mg/kg poids corporel

Corrosion/irritation de la peau : Cause des brûlures sévères à la peau et des dommages aux yeux.

pH : >= 13

Lésions oculaires graves/irritation : Non classé

pH : >= 13

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Turf Pride Solutions nettoyant de réservoir

Fiche de données de sécurité 20097

Selon le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Mutagénicité des cellules germinales	: Non classée
Cancérogénicité	: Non classée
Toxicité reproductive	: Non classée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classée
Danger d'aspiration	: Non classée
Effets indésirables potentiels sur la santé humaine et symptômes	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés.

SECTION 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité

métasilicate de disodium (6834-92-0)	
LC50 poisson 1	210 mg/l (LC50; équivalent ou similaire à OECD 203; 96 h; Brachydanio rerio; Système Semi-statique; eau fraîche; valeur expérimentale)
Seuil limite algues 1	207 mg/l (EC50; DIN 38412-9; 72 h; Scenedesmus subspicatus; eau fraîche)
potassium hydroxide (1310-58-3)	
LC50 poisson 2	80 mg/l (LC50; 96 h; Gambusia affinis; système statique; eau fraîche)
2-aminoéthanol (141-43-5)	
LC50 poisson 1	150 mg/l (LC50; 96 h; Salmo gairdneri)
EC50 Daphnia 1	140 mg/l (EC50; 24 h)
Seuil limite algues 2	35 mg/l (EC50; 72 h)

12.2. Persistance et dégradation

Turf Pride Solutions Nettoyant de réservoir	
Persistance et dégradabilité	Non établie.
Métasilicate de disodium (6834-92-0)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable : Non applicable. Pas de données (de test) sur la mobilité de la substance dispo.
Demande biochimique d'oxygène (BOD)	Non applicable
Demande chimique en oxygène (COD)	Non applicable
ThOD	Non applicable
hydroxide de potassium (1310-58-3)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable : Non applicable.
Demande biochimique d'oxygène (BOD)	Non applicable
Demande chimique en oxygène (COD)	Non applicable
ThOD	Non applicable
2-aminoéthanol (141-43-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol.
Demande biochimique d'oxygène (BOD)	0.80 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (COD)	1.34 g O ₂ /g substance
ThOD	2.49 g O ₂ /g substance
BOD (% de ThOD)	0.32

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Turf Pride Solutions Nettoyant de réservoir	
Potentiel bioaccumulation	Non établi.
Métasilicate de disodium (6834-92-0)	
Potentiel bioaccumulation	Bioaccumulation: non applicable.

Turf Pride Solutions nettoyant de réservoir

Fiche de données de sécurité 20097

Selon le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Hydroxy de potassium (1310-58-3)	
Potentiel bioaccumulation	Bioaccumulation : non applicable.
2-aminoéthanol (141-43-5)	
Log Pow	-1.91
Potentiel bioaccumulation	Bioaccumulation: non applicable.

12.4. Mobilité dans le sol

2-aminoéthanol (141-43-5)	
Tension superficielle	0.050 N/m

12.5. Autres effets nocifs

Effet sur le réchauffement climatique : Aucun dommage écologique connu causé par ce produit.
Autre information : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Données sur l'élimination

13.1. Traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination : Éliminer de manière sûre conformément à la réglementation locale / nationale.
Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Département des transports (DOT)

En conformité avec DOT

Description du document de transport : UN1760 Liquides corrosifs, n.o.s. (Contient de l'hydroxyde de sodium), 8, III

No ONU - No. (DOT) : UN1760

Classe officielle de transport (DOT) : Liquides corrosifs, n.o.s.
Contient de l'hydroxyde de sodium

Classe (s) de danger relatif au transport (DOT) : 8 - Classe 8 – matières corrosives 49 CFR 173.136

Étiquette de danger (DOT) : 8 - Corrosif



Groupe d'emballage (DOT) : III – Danger mineur

Emballage DOT pas en vrac (49 CFR 173.xxx) : 202

Emballage DOT en vrac (49 CFR 173.xxx) : 242

Symboles DOT : G – Identifie le PSN nécessitant un nom technique

DOT Dispositions spéciales (49 CFR 172.102) : B2 - MC 300, MC 301, MC 302, MC 303, MC 305, et MC 306 et DOT 406 les citernes à cargaison ne sont pas autorisées.
IB2 - Autorisé IBCs: Métal (31A, 31B et 31N); Plastiques rigides (31H1 et 31H2); Composite (31HZ1). Exigences supplémentaires : Seuls les liquides ayant une pression de vapeur inférieure ou égale à 110 kPa à 50 C (1.1 bar à 122 F), ou 130 kPa à 55 C (1.3 bar à 131 F) sont autorisés.

T11 - 6 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)

TP2 - a. Le degré maximum de remplissage ne doit pas dépasser le degré de remplissage déterminé par les éléments suivants: (image) où : tr est la température maximale moyenne au moment du transport, tf est la température en degrés Celsius du liquide pendant le remplissage et a est la moyenne du coefficient de dilatation cubique du liquide entre la température moyenne du liquide pendant le remplissage (tf) et la température maximale moyenne pendant le transport (tr), les deux en degrés Celsius. b. Pour les liquides transportés dans des conditions ambiantes, la formule est la suivante: (image) où: d15 et d50 sont les densités (en unités de masse par unité de volume) du liquide à 15 ° C (59 F) et 50 C (122 F), respectivement. TP27 - Une citerne mobile ayant une pression d'épreuve minimale de 4 bars (400 kPa) peut être utilisée à condition que la pression d'épreuve calculée soit égale ou inférieure à 4 bars sur la base de la PSMA du produit dangereux, telle que définie au paragraphe 178.275 du présent sous-chapitre, où l'essai la pression est égale à 1,5 fois la PSMA.

DOT Exceptions d'emballage (49 CFR 173.xxx) : 154

Limites de quantité DOT pour avion de passagers : 1 L
(49 CFR 173.27)

Turf Pride Solutions nettoyant de réservoir

Fiche de données de sécurité 20097

Selon le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Limites de quantité DOT Aéronef Cargo seulement (49CFR 175.75)	: 30 L
Emplacement de l'arrimage des navires DOT	: B - (i) Le matériel peut être arrimé "sur le pont" ou "sous le pont" sur un cargo et sur un bateau à passagers transportant un nombre de passagers limité au maximum de 25 passagers, soit un passager par 3 m de la longueur hors tout du navire; et ii) «Sur le pont seulement» sur les navires à passagers dans lesquels le nombre de passagers spécifié au paragraphe k) (2) (i) de la présente section est dépassé.
DOT arrimage des autres navires	: 40 – Arrimer dans un endroit sans habitation

Information additionnelle

Autre information : Consommateur ORM-D pour 128oz ou moins.

ADR

Aucune information supplémentaire disponible

Transport par mer

Aucune information supplémentaire disponible

Transport aérien

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 15 : Information réglementaire

15.1. Réglementation fédérale américaine

métasilicate de disodium (6834-92-0)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
hydroxyde de potassium (1310-58-3)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Non assujéti aux exigences en matière de rapports de la LEP des États-Unis, Section 313	
RQ (Quantité reportée, section 304 de l'EPA's Liste)	1000 lb
2-aminoéthanol (141-43-5)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	

15.2. Réglementation Internationale

CANADA

Aucune information supplémentaire disponible

Réglementations Européenne

Aucune information supplémentaire disponible

Classification selon le règlement (EC) No. 1272/2008 [CLP]

Aucune information supplémentaire disponible

Classification selon le règlement 67/548/EEC [DSD] or 1999/45/EC [DPD]

Non classé

Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.3. Réglementations des états américains

Hydroxide de potassium (1310-58-3)	
U.S. - Massachusetts – Droit de savoir (Right To Know List) U.S. - New Jersey – Droit de savoir (Right to Know Hazardous Substance List) liste des substances U.S. - Pennsylvanie - Droit de savoir RTK (Right to Know List)	
2-aminoéthanol (141-43-5)	
U.S. - New Jersey - Droit de savoir (Right to Know Hazardous Substance List) liste des substances	

Turf Pride Solutions nettoyant de réservoir

Fiche de données de sécurité 20097

Selon le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

SECTION 16 : Autre information

Autre information : Aucune.

Texte intégral des phrases H :

Tox. Aiguë 4 (cutanée)	Toxicité aiguë (cutanée), Catégorie 4
Tox. Aiguë 4 (Oral)	Toxicité aiguë (oral), Catégorie 4
Aquatique Aiguë 3	Danger pour le milieu aquatique - Risque aigu, catégorie 3
Liq. Flam. 4	Liquides inflammables, catégorie 4
Corr. cutanée 1A	Corrosion cutanée / irritation cutanée, catégorie 1A
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif en cas de contact avec la peau
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H402	Nocif pour la vie aquatique

NFPA danger pour la santé (bleu)

: 3 - Une exposition de courte durée peut causer des blessures graves, temporaires ou résiduelles, même si des soins médicaux rapides ont été prodigués.

NFPA inflammabilité (rouge)

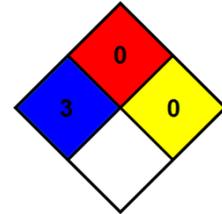
: 0 - Matériaux qui ne brûleront pas.

NFPA réactivité (jaune)

: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et ne réagit pas avec l'eau.

NFPA Risque spécifiques (blanc)

: Aucun



Classement HMIS III

Santé : 3 Serious Hazard - Major injury likely unless prompt action is taken and medical treatment is given

Inflammabilité : 0 – risque minimal, matériaux ne brûleront pas

Physique : 0 – risque minimal - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, **ET NE VA PAS** réagir avec l'eau, polymériser, décomposer, condenser, autoréagir. Non-Explosif.

Protection personnelle

: C
C - Lunettes de sécurité, gants, tablier synthétique

SDS US (GHS HazCom 2012)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.